politique GOU 20.0

Domaine : **Gouvernance**

En vigueur le 23 novembre 2010 (SP-10-63)

Révisée le 25 février 2025 (25-20)

*L’usage du masculin a pour but d’alléger le texte.*

embauche de la direction de l’éducation

1. ÉnoncÉ
   1. Le Conseil scolaire catholique Nouvelon (Conseil) reconnaît l’importance de choisir une direction de l’éducation et secrétaire-trésorier (ci-après direction de l’éducation) efficace qui possède les compétences et les habiletés nécessaires pour réaliser la mission, la vision et le mandat éducationnel, culturel et spirituel des écoles catholiques de langue française et d’atteindre, même dépasser, les résultats visés du Plan stratégique pluriannuel.
2. Principes directeurs
   1. Le processus de sélection établi assurera l’embauche d’une direction de l’éducation qui répond au profil de compétences recherchées et qui possède les qualifications, l’expérience, les connaissances et les qualités requises aux fins d’exercer un leadership efficace au sein du Conseil.
   2. Toute personne ayant un conflit d’intérêt avec une candidature ne peut participer dans le processus de sélection.
3. modalités
   1. Le processus de sélection et d’embauche comprend trois étapes :
      1. vérification des références;
      2. tests de compétence;
      3. entrevue (présentation orale, composante orale et écrite).
   2. Le Conseil peut avoir recours à un expert-conseil.
4. RÔles et resPonsabilitÉs
   1. **Direction de l’éducation**
      1. Élaborer et soumettre au Conseil un plan de transition qui comprend :
         1. les mesures préparatoires;
         2. un processus de remplacement;
         3. les modalités de transition entre la direction de l’éducation actuellement en poste et son successeur.
      2. Pouvoir agir comme personne-ressource tout au long du processus, mais ne pas siéger au comité de sélection.
   2. **Conseil**
      1. Mettre sur pied un comité de sélection qui comprend :
         1. la présidence du Conseil;
         2. la vice-présidence du Conseil;
         3. les conseillers scolaires intéressés et disponibles en assurant un minimum de trois.
      2. Avoir recours, au besoin, à un service d’évaluation et de consultation en gestion pour l’administration de tests de compétence et la vérification des références.
      3. Embaucher un agent de supervision qualifié en tant que direction de l’éducation.
      4. Approuver la recommandation du comité de sélection en comité plénier à huis clos restreint du Conseil.
   3. **Service des ressources humaines**
      1. Faire l’affichage à l’interne et à l’externe selon les pratiques établies.
   4. **Comité de sélection**
      1. Établir les critères d’évaluation selon le profil de compétences recherchées.
      2. Évaluer les demandes d’emploi à l’aide des critères établis.
      3. Faire la sélection de la courte-liste.
      4. Participer activement aux entrevues.
      5. Revoir l’ensemble des résultats à l’aide d’une grille d’analyse.
      6. Revoir la vérification des références.
      7. Délibérer sur le choix de la candidature à retenir.
      8. Faire une recommandation de nomination au Conseil.
   5. **Présidence**
      1. Présenter l’offre d’emploi à la personne nominée.
      2. Avoir recours, au besoin, à un expert-conseil pour valider le contrat d’emploi.
      3. Conclure le contrat d’emploi avec la direction de l’éducation en respectant le   
         « [Régime de rémunération des cadres supérieurs du Conseil scolaire catholique du Nouvel-Ontario »,](https://www.nouvelon.ca/wp-content/uploads/2024/12/Regime-remuneration-cadres-superieurs-2024-12-03.pdf) révisé le 1er décembre 2024, et tout autre règlement ministériel ou Loi en vigueur.
      4. Faire ratifier le contrat d’emploi par le Conseil.
      5. Acheminer au Service des ressources humaines une copie du contrat d’emploi à classer dans le dossier de l’employé.
   6. **Service des communications et des relations externes**
      1. Préparer les communiqués interne et externe pour annoncer la nomination de la nouvelle direction de l’éducation.
5. références
   1. [*Loi sur l’éducation de l’Ontario*](https://www.ontario.ca/fr/lois/loi/90e02)
   2. L’Institut de leadership en éducation de l’Ontario : [Leadership au niveau du conseil scolaire catholique de langue française](https://www.education-leadership-ontario.ca/download_file/view/349/361)
   3. [Une gouvernance efficace : Guide à l’intention des conseils scolaires, de leurs membres, des directions de l’éducation et des communautés 2022-2026](https://afocsc.org/wp-content/uploads/2019/10/Guide_gouvernance-AFOCSC-FINAL.pdf)